

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Nouvelle confrérie des âmes du purgatoire, établie dans la paroisse des Grondines, dans le comté de Portneuf, P. Q.

*Causerie agricole* : L'élevage du cheval : première période ; nourriture.

*Sujets divers* : Les fumiers abrités.—Engrais pour la vigne.—Mauvaise herbe dans les prairies nouvellement établies.—Fossés et rigoles.—Economie du temps pendant le récolte du foin.—Diminution en lait d'une bonne vache laitière.—Epierrage d'un champ.—Verminière pour la nourriture des volailles.

*Choses et autres* : Onguent pour la corne des pieds du cheval. Poudre insecticide.—Plantations d'arbres dans le Nebraska, E. U.—Culture du sainfoin.

*Recettes* : Préserver la racine des arbres d'un jardin, des atteintes des insectes.—Moyen de détruire le puceron noir on l'altise sur les jeunes plants de choux et autres crucifères.—Procédé pour obtenir l'empreinte des feuilles de plantes.

## A nos abonnés.

Nous avons la douleur d'annoncer aux lecteurs de la Gazette que M. F. H. Proulx son rédacteur, est très souffrant et que son état l'oblige à prendre quelque repos. Cette indisposition que nous croyions d'abord légère à été la cause de la non publication du journal pendant ces trois dernières semaines; comme elle prend un caractère plus grave et qu'elle peut encore durer quelques semaines, nous nous sommes assurés les services d'agronomes distingués et avec leur concours la publication de la Gazette des Campagnes deviendra régulière.

HECTOR A. PROULX, Gérant.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Nouvelle confrérie des âmes du purgatoire, établie dans la paroisse des Grondines, dans le comté de Portneuf, P. Q.*—Nous apprenons avec plaisir qu'une nouvelle Confrérie, sous le nom de "Confrérie des Ames du Purgatoire" a été établie dans la paroisse des Grondines, par diplôme de Son Eminence le Cardinal archevêque de Québec en date du 24 septembre 1888, en la fête de Notre-Dame de la Merci.—Son Eminence ne pouvait choisir un plus beau jour pour signer ce diplôme; car cette

confrérie est établie là pour soulager efficacement les âmes du Purgatoire, dont la Ste-Vierge est la Reine, la Patronne et la Protectrice; 2o. Pour obtenir aux associés la grâce d'éviter eux-mêmes autant que possible, les flammes du Purgatoire, en même temps que les grâces spirituelles et temporelles dont ils ont besoin en cette vie par l'intercession des âmes du Purgatoire.

Cette Confrérie a été inaugurée solennellement dans la paroisse des Grondines le 1er novembre 1888, à l'ouverture solennelle du "Mois des Ames du Purgatoire," avant le chant des vêpres des Morts. Ce fut une grande joie pour les paroissiens des Grondines d'apprendre l'établissement de cette Confrérie, qui était une approbation directe de leurs pratiques de dévotion en faveur des âmes du Purgatoire, et spécialement de la pratique du "Mois des Ames," qui s'est répandue de plus en plus dans ce diocèse depuis 1860, où le 1er mois des âmes fut prêché publiquement, en novembre, dans la petite paroisse de St-Aubert, par le curé d'alors.

Cette pratique du "Mois des Ames" s'étant presque généralisée depuis cette époque, il convenait, sans doute, d'organiser la dévotion envers les âmes du Purgatoire, qui se répand, de plus, parmi les fidèles, lorsqu'elle leur est proposée et expliquée. Aussi Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec a bien voulu se rendre au désir de M. le curé des Grondines, en fondant cette nouvelle société de prières dans son diocèse; et, ce qui prouve l'à-propos de l'établissement de cette nouvelle Confrérie, c'est le zèle des fidèles à en faire partie quand elle leur est connue. Tous les paroissiens des Grondines se sont fait un plaisir et un devoir de se faire inscrire dans les registres de cette Confrérie, aussitôt que la chose leur a été proposée. Il en a été de même de quelques autres paroisses, qui ont eu l'avantage de la connaître avant les autres, notamment les paroissiens du Cap-Santé et de St-Alphonse de Chicoutimi, qui ont envoyé d'assez

Hopital-Generel de Québec

longues listes de personnes demandant à devenir membres de la nouvelle Confrérie ; et il est à croire et à désirer qu'il en sera ainsi des autres paroissiens, à mesure qu'il leur sera donné aussi d'en connaître les avantages.

Rien de plus facile que de devenir membre de la " Confrérie des Ames du Purgatoire," il suffit, pour cela, d'envoyer son nom, ainsi qu'une aumône d'au moins 10 centins par personne, *une fois pour toutes*, à M. le curé des Grondines, en faisant enregistrer la lettre si elle contient des valeurs, un peu notables. Une réponse sera adressée à la personne qui aura fait l'envoi, puis les noms des nouveaux membres seront inscrits dans le registre, à la suite du nom de Son Eminence le Cardinal Taschereau, qui a bien voulu être le premier membre de la Confrérie ; et dès lors, on aura part à toutes les grand'messes et services chantés annuellement tant pour le bien spirituel et temporel des membres vivants de la Confrérie, que pour le soulagement des âmes, en général, et des membres défunts, en particulier, ainsi qu'à toutes les autres bonnes œuvres, faites par les différents membres de la Confrérie. — Quel bonheur d'avoir part pendant sa vie à tant de prières pour les âmes du Purgatoire, quand on sait combien elles sont puissantes pour nous obtenir, en retour, toute espèce de grâces ; et quel avantage de continuer après sa mort et avoir part à des centaines de grand'messes, services, etc., pour les défunts, quand on sait que les défunts, généralement n'ont qu'un ou deux services funèbres après leur mort.

Tous peuvent devenir membre de cette Confrérie, même les plus petits enfants ; on peut aussi faire agréger les personnes défuntes aux mêmes conditions. Et quelle reconnaissance n'auront pas envers leurs bienfaiteurs ces pauvres âmes, souvent abandonnées, qui auront ainsi l'avantage d'être soulagées, jusqu'à leur sortie du Purgatoire.

Un nouvel avantage pour les membres de cette Confrérie, c'est qu'ils ne sont pas surchargés d'exercices pénibles : " rien d'obligatoire sous peine de péchés " ; les membres sont seulement invités à faire autant de bonnes œuvres que possible en faveur des âmes du Purgatoire, à leur donner le mérite satisfaisant de leurs œuvres, (ce qui, entre nous, est la meilleure spéculation spirituelle), et à réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave* à l'intention des membres défunts de la Confrérie.

Quant aux moyens de secourir les âmes du Purgatoire, et aux avantages que les membres pourront retirer de la Confrérie, le tout sera expliqué plus au long, dans un petit opuscule, qui sera publié par M. le Directeur, lorsqu'il aura reçu de Rome la liste des indulgences et autres privilèges obtenus en faveur des membres de la dite Confrérie.

En attendant, les personnes pieuses et zélées, qui prendront connaissance de la présente notice, sont priées de faire connaître, autant que possible la " Confrérie des Ames du Purgatoire, et de lui procurer de nouveaux membres, afin de multiplier les bonnes œuvres en faveur des âmes du Purgatoire, et de les délivrer plus promptement et plus sûrement. Une classe de personne qui pourraient rendre de grands services aux âmes du Purgatoire,

à ce point de vue, ce sont les institutrices dans les différentes paroisses ; avec l'autorité de MM. les curés, elles pourraient, assez facilement peut-être, visiter les personnes de leur arrondissement, prendre leurs noms et leurs aumônes, et envoyer le tout à l'adresse ci-dessus indiquée ; ce moyen est le plus praticable pour faciliter aux personnes qui ne savent pas écrire le moyen de devenir membre de la Confrérie. Assurément ces personnes mériteront pour cet acte de zèle, une protection toute spéciale de la part des âmes du Purgatoire, ainsi que MM. les curés, les supérieurs de communauté, etc., qui voudront bien recommander la nouvelle Confrérie à ceux qui sont sous leur direction ; et, tous ceux qui prendront ainsi les intérêts des âmes du Purgatoire, en travaillant au développement de la " Confrérie des Ames du Purgatoire " seront considérés comme bienfaiteurs de la Confrérie, et leurs noms seront inscrits comme tels aux registres, pourvu qu'ils veuillent bien les transmettre à M. le curé des Grondines.

De même, Messieurs les éditeurs des journaux catholiques du pays, et des Etats-Unis, qui voudront bien publier le présent article dans l'intérêt de l'œuvre, et envoyer une copie de leur journal à la même adresse pour se faire connaître, seront aussi considérés comme bienfaiteurs, et leurs noms seront inscrits comme tels au registre de la dite Confrérie.

Voilà une ère nouvelle qui s'ouvre pour les âmes du Purgatoire ! Il y a à peine 30 ans, on s'occupait assez peu de leur sort parmi les fidèles. L'Eglise célébrait la commémoration des Morts ; on s'affligeait sur leurs souffrances, en attendant le sermon ; on donnait quelque chose à la quête qui se faisait à leur intention, et c'était à peu près tout !

Quelle différence aujourd'hui ! Le zèle des fidèles à soulager les âmes du Purgatoire augmente de plus en plus : les aumônes et les bonnes œuvres se multiplient ; la pratique du " Mois des Ames " se généralise à l'égal du Mois de Marie ; et pendant toute l'année on entend parler plus ou moins du soulagement des Ames du Purgatoire. Evidemment c'est dans les vues de Dieu !

Mais si les fidèles, pris isolément, peuvent espérer faire beaucoup pour les âmes du Purgatoire, combien bien plus pouvons nous réussir à les soulager maintenant que nous sommes organisés en confrérie, avec l'approbation et la bénédiction de l'Eglise, et sous la protection de Notre-Dame de la Merci, que le ciel sans doute, beaucoup plus que le hasard, a bien voulu nous donner comme PATRONNE de la " Confrérie des Ames du Purgatoire " !

Oni, remercions Dieu et la Sainte-Vierge de cette faveur, et entrons dans leurs vues en travaillant, autant que possible au soulagement des pauvres âmes du Purgatoire ; et nous pouvons d'avance compter sur les succès, puisque Jésus-Christ lui-même nous dit : " Si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelle que chose qu'ils demandent elle leur sera accordée ; car là où il y a 2 ou 3 personnes assemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles. S. Math. XVIII, 19, 20. — *Communiqué.*

## CAUSERIE AGRICOLE

## L'ELEVAGE DU CHEVAL.

Nous le savons, le commerce de chevaux peut être pour les cultivateurs une source de grands revenus, surtout si nous attachons le plus grand soin à leur élevage.

En chevaux, les Etats-Unis restent toujours acheteurs ; à chaque semaine sur les marchés de Montréal il s'y fait de grandes exportations. Dans une localité où l'on aura reconnu qu'il s'y trouve des chevaux propres au besoin de ceux qui en font le commerce, on ne tardera pas à en trouver une vente avantageuse.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs sur les différents soins que requiert l'élevage des chevaux, et nous ne pouvons revenir trop souvent sur ce sujet.

Aujourd'hui nous empruntons à la *Gazette des Campagnes* de Paris, d'utiles renseignements dûs à la plume de M. P. Adenot, dont les connaissances à ce sujet sont hautement appréciées en France.

Voici ce qu'il vient de communiquer à la *Gazette des Campagnes* :

L'Elevage est l'une des opérations les plus importantes et les plus complexes de l'industrie agricole. Sa bonne direction appelle les bénéfices, et sa négligence entraîne des pertes ruineuses.

Dans ces notes nous laisserons de côté la reproduction, dont le rôle est cependant prépondérant, pour ne nous occuper que du jeune animal pris au sortir du sein de sa mère—Nous le conduirons jusqu'à l'âge adulte, époque où devenu apte au travail, il quitte la ferme pour être livré au commerce.

*1ère période.*—La parturition étant effectuée, le poulain, faible et débile, cherche à se soulever, sa mère, pleine de tendresse pour lui, le lèche et le dépouille d'une sorte d'enduit visqueux qui adhère à sa fourrure. Grâce à ce stimulant, et aussi à l'air extérieur, il se dresse sur ses membres et, mû par l'instinct, saisit les trayons de sa nourrice. La joie est grande de part et d'autre, le nouveau-né aspire, en agitant la queue, son premier lait, et la mère éprouve une sensation agréable sous cette première pression de la mamelle.

Ainsi se passent les choses quand l'organisme des deux êtres se trouvent dans de bonnes conditions. Telle est la règle ; les exceptions sont malheureusement assez fréquentes. Souvent des fatigues excessives, des privations sans fin ont exténué la jument ; elle ne peut fournir à son produit les éléments qui lui auraient donné la force nécessaire pour se soutenir.—Ses avances sont stériles ; d'un oeil d'envie il regarde les mamelles, principes de vie pour lui, se soulève à demi et retombe épuisé. Un tel spectacle est navrant ; alors l'homme ne peut rester oisif. Saisissant le jeune animal, il doit le soutenir et chercher à lui mettre les trayons dans la bouche. Si, trop faible, il ne peut les presser entre ses lèvres et déterminer la succion, il faut alors agir en père nourricier, exprimer le lait et le lui faire boire. D'autres fois le poulain est fort bien constitué, mais la jeune mère éprouve un chatouillement tel qu'elle ne peut supporter ses atouchements.—

Nervense elle s'irrite et repousse le fruit de ses entrailles. La violence devient indispensable pour annéantir cette irritabilité. L'éleveur, usant d'abord de ménagements, frictionne le pis avec une brosse douce en retire un peu de lait et présente le nouveau-né.—Si la nourrice résiste et refuse d'allaiter, les moyens de coercition deviennent nécessaires.—Ses yeux sont recouverts d'une pièce d'étoffe, et le serre-nez instrument de torture, lui est appliqué.—La douleur vive qu'il occasionne détruit l'agacement que produit le chatouillement des mamelles. Le poulain étant alors approché saisit le trayon et aspire sa première nourriture.

L'allaitement doit avoir lieu très-peu de temps après la naissance. Un jeûne de quelques heures affaiblit le sujet et met sa vie en péril.—Si donc la jument résiste il est prudent d'agir de suite et de ne pas trop compter sur l'instinct maternel.

Dans tous les cas possibles, il est indispensable que le nouveau-né absorbe le premier lait de la mère. En effet, ce liquide, désigné par les physiologistes sous le nom de *colostrum*, jouit de propriétés purgatives et a pour fonction de faire expulser de l'intestin des matières verdâtres qui se sont accumulées dans ce viscère pendant la vie fatale. Deux ou trois jours sont à peine expirés, que notre poulain bien reconforté, se maintient solidement sur ses jambes et se précipite sur la mamelle avec la glotonnerie du premier âge.

Si la mère est soumise à un régime convenable, il grandit, et ses gambades annoncent sa santé. Quelque fois, cependant atteint de diarrhée, il est triste et languissant. Les médications à son adresse ont en général peu d'effet mieux vaut de suite agir sur sa nourrice en lui donnant des aliments substantiels et non échauffants, tels que l'orge ou avoine ayant subi une légère coction. Un foin de bonne qualité, et surtout le pâturage si la saison le permet sont un précieux adjuvant à ce régime, car ils donnent au lait des propriétés éminemment curatives.

La constipation, assez fréquente chez les jeunes élèves, nuit beaucoup à leur développement. Le régime de la mère doit être modifié aussitôt que l'on reconnaît cet état de malaise. Les betteraves, les carottes en hiver, la luzerne verte en été, introduites dans l'alimentation donnent d'excellents résultats. La médication précédente peut être complétée par l'administration au poulain de quelques lavements émollients et par un purgatif simple, l'huile d'olives donnée à l'intérieur, et à la dose d'une chopine, administrée à jeun et en une seule fois.

Un préjugé très répandu veut que le poulain ne voit les objets qui l'entourent qu'après un certain temps. L'erreur est flagrante, car les organes de la vision sont admirablement conformés, seulement il ne sait pas s'en servir. Une sorte d'habitude lui est nécessaire pour apprécier les distances, la valeur des objets : un apprentissage complet est à faire pour lui ; voilà pourquoi il heurte tous les corps qui sont à sa portée — L'éleveur doit donc veiller sur cette infirmité temporaire et éloigner de l'écurie tous les clous et aspérités qui pourraient le blesser, et dont il s'approche sans défiance.

*Nourriture.*—La nourriture du jeune élève jusqu'au

deuxième ou troisième mois, est uniquement composée du lait de sa mère. Son abondance, ses qualités nutritives provoquent son accroissement. Le cas contraire se présentant, il languit et reste chétif. Ces observations nous amènent à reconnaître combien il est important de bien soigner la nourrice, et cela d'autant mieux que c'est pendant cette première période que la croissance est plus rapide. Des aliments rafraîchissants, tout en étant alibiles doivent constituer son régime. Le vice de notre élevage consiste précisément à ne pas nous occuper suffisamment de ces règles élémentaires.

2e. période.—Le poulain élevé dans les pâturages commence, dès l'âge de deux mois, à brouter l'herbe qui l'entoure ; ses essais sont d'abord timides, mais, petit à petit, stimulé par la faim, il en absorbe d'avantage. Le lait de sa mère continue, toutefois, jusqu'au sixième mois, à faire le fond de sa ration. Les Anglais qui sont nos maîtres en fait d'élevage, commencent dès le troisième mois à donner de l'avoine *cuite*. Ce régime, prolongé jusqu'à l'âge adulte, donne d'excellents résultats.

L'exercice est indispensable à notre jeune animal. S'il est élevé dans la prairie, les choses sont au mieux, ses gambades sont incessantes et ses forces croissent chaque jour. L'écurie lui convient peu, cependant certaines nécessités obligent quelquefois l'éleveur à le confiner dans ses réduits. Il est indispensable alors, dans l'intérêt de sa santé, de lui ménager une cour où il puisse s'ébattre à son aise et imprimer à ses membres la vigueur qui leur est nécessaire.

Certains auteurs recommandent de régler les heures de l'allaitement, sous le prétexte que la mère est trop souvent importunée par son nourrisson. Cette pratique ne nous semble nullement avantageuse. Au point de vue économique, elle entraîne à des dépenses sérieuses, car elle exige qu'un homme l'élève le présente plusieurs fois par jour à sa mère. En outre elle est contraire aux lois de la nature qui veut que le nouveau-né aspire quelques gorgées de lait, les digère en se promenant un instant pour recommencer, pour ainsi dire, toute la journée. Quant à la nourrice, elle se préoccupe fort peu de ces attouchements, et ne cesse pour cela de tondre le gazon qui sert à son alimentation.—*A suivre.*

#### Les fumiers abrités.

Pour se faire une idée un peu exacte de la puissance fertilisante du fumier de ferme, on devrait le soustraire d'abord à toutes les causes de détérioration, et, en premier lieu, l'abriter contre la pluie et le soleil. Des litières qui ont baigné dans la fosse à purin ou qui ont été exposées pendant plusieurs mois aux injures du temps, n'ont réellement plus du fumier de ferme que le nom ; elles en ont perdu les propriétés principales. Le fumier de ferme ne conserve sa richesse et son énergie qu'à la condition d'échapper aux influences appauvrissantes dont nous venons de parler, et il n'échappe à ces influences que s'il est couvert.

Il suit de là nécessairement que les meilleurs fumiers sont : 1o. Ceux qui restent dans les étables et les écu-

ries le plus longtemps possible, tout en maintenant les animaux dans les conditions hygiéniques nécessaires à leur bonne santé ; 2o. Le fumier de cave dont la dimension et la ventilation soient de nature à ne pas nuire aux animaux qui séjournent au-dessus ; 3o. Les fumiers qu'on place sous des hangars ; 4o. Ceux que l'on dispose en forme de toits à deux ou quatre pans et que l'on recouvre d'une bonne couche de terre battue ; 5o. Les fumiers que l'on enterre de suite dans les champs, à les étendre et à les enterrer par un labourage qui n'est, au bout du compte, qu'une des formes des fumiers couverts. Cet usage n'est point parfait, mais il vaut mieux qu'une mise en tas négligée ou que l'abondance de litières dans les mares du purin. Le fumier enterré par un labourage préparatoire produit, en définitive, de bons effets.

#### Engrais pour la vigne.

Tout engrais non décomposé, encore infect, doit être proscrit des vignobles, parce qu'il altère la saveur des raisins.

Le fumier bien décomposé, presque réduit en terreau, peut seul être employé dans les vignes communes, dont il altère bien un peu les productions, mais qu'il rend plus abondantes.

L'engrais qui a l'influence la moins fâcheuse sur la vigne est celui qui est entièrement composé de substances végétales, après qu'elles ont été conservées un an ou dix-huit mois en fosse, où une lente fermentation a opéré un mélange plus intime et détruit les éléments trop actifs.

Aucun engrais, quels que soient sa nature et son état de décomposition, ne peut être employé dans les vignes de première qualité. Il faut même la plus grande circonspection pour y introduire des amendements de terre pure ou de mélange de terres. Cependant, lorsque, pour ranimer une vieille vigne, on fait usage de tous les moyens ordinaires, comme ravalement des ceps, profonds labours, etc., et que malgré tout, elle est prêt de périr de vétusté, seulement alors on peut essayer des amendements combinés auxquels on joint quelques engrais végétaux entièrement décomposés.

Les amendements doivent être portés dans les vignobles, à l'automne, et répartis sur la surface du sol pour y être incorporés par le premier labour.

Les engrais sont enfouis dans de petites tranchées ouvertes entre les rangs de vignes, ce qui vaut mieux que de les déposer au pied des ceps.

Quand on veut planter une vigne, il faut porter sur le terrain les amendements et les engrais avant le défonçage. Par ce moyen, ils sont intimement mêlés au sol.

#### Mauvaises herbes dans les prairies nouvellement établies.

Dans toutes les prairies nouvellement établie, il pousse plus ou moins de mauvaises herbes. On les arrache dans les champs, pourquoi ne les extirperait-on pas dans les prés ? Les plantes adventices sont en effet, aussi nuis-

sibles aux récoltes de foin ou d'herbes qu'à toute autre moisson. Qu'on n'hésite donc pas à en débarrasser les prés, et on s'en trouvera bien ; car les mauvaises herbes dont la végétation est vigoureuse ont une valeur nutritive inférieure à celle des herbes fouragères, et peuvent, en outre, porter atteinte à la santé du bétail.

#### Fossés et rigoles.

En nettoyant tous les ans les fossés et les rigoles, on se crée des engrais qui ne sont pas à dédaigner. Au lieu de déposer sur les bords des fossés la vase provenant du curage, ce qui peut nuire du reste, à l'écoulement des eaux, il faut en faire des tas de distance en distance. On les épargne ensuite quand ils sont secs. Si les fossés et les rigoles, au lieu de faciliter l'écoulement des eaux, les retiennent, à moins que la nécessité n'en soit reconnue dans certaines situations, elles occasionnent le refroidissement du sol et provoquent le dépérissement des bonnes herbes. En éloignant des prairies l'excédant d'eau, on est sûr d'obtenir des effets remarquables des engrais employés.

#### Économie du temps pendant la récolte de foin.

De tous les travaux des champs la récolte du foin est certainement celui qui demande le plus d'activité et d'ordre. D'abord la composition de nos prairies est telle, généralement, que la maturation des plantes dominantes se fait à peu près égale partout ; et, comme il faut opérer dans un temps précis, la célérité ne peut être poussée trop loin. Ensuite les averses fréquentes que nous avons pouvant occasionner des pertes considérables dans la qualité et même la quantité des fourrages, il importe de les prévenir, en quelque sorte, par la promptitude des manœuvres.

Pour ces raisons et pour suppléer à la main-d'œuvre, l'agronome a demandé à la mécanique ces machines connexes qui permettent d'arriver à d'excellents résultats. La science s'est empressée de venir aux secours de l'agriculture, dans les diverses opérations du fauchage, du fannage, du râtelage et même à la rentrée du foin ; il ne tient plus qu'à lui d'en profiter.

Cependant, malgré leur utilité, ces instruments, il faut le dire, sont mal vus par un grand nombre, à cause de leur prix élevé, ou pour d'autres considérations. Le cultivateur, en moyen, qui n'a pas le nombre de bras suffisant pour faire sa récolte dans les conditions voulues, fait certainement un mauvais calcul, en agissant de la sorte ; il perd beaucoup plus qu'il ne gagne par sa fausse économie.

Mais supposons que la main-d'œuvre soit à la disposition d'un cultivateur, n'est-il pas toujours dans son intérêt d'économiser le plus de temps possible et diminuer ses labeurs sans pour cela faire de grandes dépenses.

La seule disposition des fenils, par exemple, peut permettre de sauver, avec le même nombre d'hommes, trois fois plus de foin que par la méthode ordinairement employée. Généralement le foin est déchargé par de petites

ouvertures pratiquées dans le mur, sur l'entretoise du bâtiment : opération fort lente qui nécessite un nombre de plus en plus considérable de bras, à mesure que le fenil s'emplit, sans compter la chaleur suffocante qu'on est obligé de supporter en sus d'un travail pénible. Pourtant il est bien facile de faire disparaître ces inconvénients : Il s'agit simplement de faire une montée pour entrer les charges dans le grenier à foin. Bon nombre de fermes en sont pourvues ; une construction de ce genre est si peu dispendieuse et surtout si utile qu'on devrait la recentrer partout. Ceux qui s'en servent la présentent à la fourche à cheval qui ne fait pas décharger plus promptement et qui ne fonctionne généralement bien que lorsque le foin est long. Là où il faudrait trois, quatre et même cinq personnes, par le mode ordinaire, deux suffisent et font même travail avec trois fois moins de fatigue.

Quant à ce qui regarde la construction de la montée, tous les cultivateurs peuvent la faire de leurs propres mains, pour la bonne moitié au moins. Elle doit se composer d'une culée, semblable à celle d'un pont en bois, puis d'un pavé supportée par des lambourdes dont l'extrémité supérieure repose sur un chatelet adossé au mur et l'extrémité inférieure sur la culée. L'ouverture nécessaire pour entrer dans le grenier, peut être faite au pigeonnier ou sur le toit. Dans tous les cas, pour la libre circulation des voitures, il faut faire disparaître les poutres qui pourraient nuire. On les remplace par des courbes qui bien assujetties rendent le bâtiment très solide. Comme on peut bien le croire, la longueur de la montée dépend de la hauteur de la grange. Règle générale cinq fois la hauteur du plan incliné donne une pente douce sur la longueur de la montée ; et un cheval ou un bœuf n'éprouve aucune difficulté pour parvenir au fenil avec des charges ordinaires. A. T.

#### Diminution en lait d'une bonne vache laitière.

On ne saurait soupçonner l'immense perte de lait qui se fait par le manque de précautions quant à la manière de traire les vaches ; on a bientôt fait diminuer le lait d'une excellente vache laitière, soit en la maltraitant, soit en la traissant à des heures irrégulières, trop lentement où laissant une partie du lait dans le pis. D'après une correspondance du *Western Rural*, voici ce qu'il convient de faire pour qu'une vache donne une quantité de lait proportionnée à sa qualité de bonne laitière et à la quantité de nourriture qu'elle reçoit " Si je m'aperçois, dit ce correspondant, que mes vaches diminuent en lait, quand j'ai raison de soupçonner que cela n'est dû à aucune cause raisonnable, qu'elles reçoivent une bonne nourriture à l'étable ou au pacage, qu'elles ont suffisamment d'eau à boire, je surveille plus attentivement les personnes qui sont chargées de les traire, et dans tous les cas j'ai pu me convaincre que cette diminution est entièrement due à leur négligence ou à leur dureté à l'égard des vaches en les traissant.

" Il y a de cela plusieurs années, je m'engageai, comme serviteur chez un propriétaire d'une ferme considérable,

et après quelques semaines de service il me donna la direction entière de la ferme ; j'avais à surveiller les employés et à diriger tous les travaux. J'acquis non-seulement la confiance des employés, mais aussi celle de la femme de mon maître. Elle me dit un jour que la quantité de lait diminuait considérablement dans la laiterie, quoiqu'il y eût le même nombre de vaches, et elle me demanda si je pouvais lui en expliquer la cause ? Je lui répondis que je verrais à cela, la nourriture me paraissait suffisante car nous étions à une saison où les pacages étaient abondants et très riches. Je pensai alors que ce ne pouvait être dû qu'à la manière dont les serviteurs travaient les vaches ; pendant deux jours je fis moi-même cette besogne, et l'augmentation de lait fut de 50 pour cent. Pendant deux années je fus employé à cette ferme, le propriétaire ne voulut pas que ce fut autre que moi qui fit cette besogne, à moins de surveiller attentivement moi-même les personnes chargées de traire les vaches.

« Plusieurs années après cette bonne dame vint visiter ma propre ferme ; ce qui attira le plus particulièrement son attention, fut ma laiterie et mon troupeau de vaches. Elle me demanda alors si je les travaiais moi-même, me disant que si ces vaches lui appartenaient, elle confierait à moi seul le soin de les traire.

#### Epierrément d'un champ.

On doit examiner avant d'entreprendre cette opération, de quelle nature sont les pierres. Si elles sont calcaires ou susceptibles d'une prompt division à l'air, il faut n'enlever que les plus grosses ; les autres retiennent l'humidité de la terre et attirent la rosée. On a vu des champs devenir inféconds après qu'elles en eurent été retirées. Si elles sont granitiques et vitrifiables, alors il ne faut pas balancer à épierrer ; jamais ces pierres ne se décomposent à l'air, et quand elles se décomposeraient elles seraient plus nuisibles qu'utiles à la végétation.

#### Verminière pour la nourriture des volailles.

Les volailles nourries seulement avec du grain, coûtent fort cher ; mais il existe plusieurs moyens d'alimentation dont le prix de revient est peu élevé.

Les poules, par exemple, aiment beaucoup les vers et toutes sortes d'insectes, et afin qu'elles en aient à leur disposition il serait facile de leur procurer une verminière, en procédant de la manière suivante :

Avec un mélange d'orge, de son et de crottin de cheval renfermé dans un vase à haute température, on obtient au bout de trois jours, une très grande quantité de vers.

Si l'on veut procéder en grand à cette opération, on remplit une grande fosse avec une couche épaisse de paille de seigle hachée, mélangée avec du crottin de cheval, autant que possible. On place par-dessus une couche légère de terreau que l'on fait arroser avec du sang de bœuf ou de tout autre animal. On fait ensuite hacher des viandes gâtées, des boyaux ou autres

débris animaux, et on les place dessus la couche, en les recouvrant avec des grains d'avoine, ou de blé, et l'on procède ainsi par couches alternatives jusqu'à ce que la fosse soit pleine. La fermentation ne tarde pas à arriver, tout se met en mouvement et les insectes ne sont pas lents à apparaître, et par milliers.

Il ne faut pas cependant laisser manger à la volaille une trop grande quantité de cette nourriture, car les œufs provenant de poules ainsi nourries ne valent pas ceux pondus par des poules alimentées avec des grains ; mais on assure que cet aliment leur ouvre l'appétit et rend la ponte plus abondante.

Voici encore une excellente nourriture que l'on peut donner tous les matins aux volailles : Avoir soin de mettre du sarrasin et des hachures de patates dans des eaux où a été lavé la vaisselle, et qui sont toujours très grasses ; cette espèce de soupe constitue une bonne nourriture pour les poules.

#### Choses et autres.

*Onguent pour la corne des pieds du cheval.*—La corne des pieds du cheval est fort sujette à se fendre ou à s'écailler ; Pour obvier à cet inconvénient et pour le bon entretien des pieds, la recette suivante fournira un excellent onguent de pied ou de graisse pour les sabots : Prenez parties égales de graisse molle, cire jaune, huile de pied de bœuf ou huile de lin, térébenthine et miel. Fondez la cire ajoutez la graisse, puis l'huile. Retirez du feu et ajoutez la térébenthine et le miel, en ayant soin de remuer jusqu'à ce que la masse commence à se figer. L'emploi modéré de cette graisse entretient une certaine souplesse de la corne. Il faut graisser après avoir légèrement humecté la corne. Un graissage par semaine est généralement suffisant.

*Poudre insecticide.*—Un journal d'horticulture publié en France, recommande la recette suivante comme l'insecticide par excellence. Prenez deux livres de chaux vive, deux onces de fleur de soufre et huit pintes d'eau. Eteignez la chaux, et dès qu'elle se fendille et se trouve au plus haut degré de chaleur, répandez à la surface et arrosez peu à peu ou remuent, on obtient ainsi un hydrate de chaux pesant seize livres environ et pouvant recouvrir 48 pieds superficiels.

On en badigeonne les arbres charcraux et attaqués par les insectes. On peut y tremper les patates avant de les planter, pour prévenir la maladie. De même pour le chaulage des grains à semencer. Deux couches de cet enduit, sur les murs et les cloisons des écuries, étables, poulaillers, faites au printemps, en chassent toute vermine et préviennent leur immigration. Par les éléments de cette composition on voit que cette induit n'a rien de toxique, ni de dangereux.—*L'Évangéline.*

Il y a dix-sept ans, on inaugura dans le Nebraska, E. U., la fête des arbres en plantant 12,000,000 d'arbres ; aujourd'hui on compte 605,000,000 d'arbres plantés qui poussent dans cet état. Voilà un exemple à suivre, maintenant que nos forêts disparaissent à vue d'œil.

*Chenilles.*—On informe qu'à Greenville station, dans l'état du Maine, les chenilles sont en si grand nombre qu'elles couvrent la voie ferrée sur une distance de cinq milles. On est obligé de déblayer continuellement la voie ferrée pour permettre aux différents trains de circuler.

*Culture du sainfoin.*—Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke* :

« Une note particulière que nous recevons de M. le Directeur de la Ferme Expérimentale, d'Ottawa, nous apprend qu'on vient d'y semer la graine de la Haute-Savoie.

« Cette plante fourragère n'est pas suffisamment connue dans le pays et nous sommes convaincu que la Ferme Expérimentale lui décernera bientôt un brevet d'utilité qui rendra sa culture générale, du moins dans certaines régions de cette Province.

« Le sainfoin est originaire des montagnes calcaires de l'Europe centrale, où règne un climat assez semblable au nôtre. Il constitue un excellent fourrage pour les vaches laitières.

"Lors du voyage à travers la Suisse et la Savoie, en 1855, M. J. A. Chicoyne a pu constater que la culture du sainfoin y marche de pair avec l'industrie laitière. L'excellente qualité du fromage de ces pays montagneux est en partie attribuée au fait que le sainfoin y domine dans les prés et les herbages."

**RECETTES**

*Préserver la racine des arbres d'un jardin, des atteintes des insectes.*

Pour préserver la racine des arbres d'un jardin ou autres des atteintes des insectes, vers on fourmis etc., arrosez la terre avec l'urine des animaux. C'est un poison pour les chenilles, etc., puis un engrais pour la terre.

*Moyen de détruire le puceron noir ou l'altise sur les jeunes plants de choux et autres crucifères.*

On sait quel ravage produit cet insecte dans tous les terrains où on cultive des choux, des navets, etc., dont les feuilles lui servent de pâture. Dans certaines années, et notamment dans celles où la sécheresse domine, il fait le désespoir des cultivateurs. Mais quelque nuisible qu'il soit aux plantes déjà grandes dont il perce les feuilles, les fleurs et les fruits, il l'est bien davantage encore aux jeunes plants de semis dont il dévore les feuilles s-minales et coupe les tiges encore jeune.

Voici un moyen de destruction qui a très bien réussi, à un jardinier qui en a fait l'essai :

"Il dispose à mi-soleil la plate-bande destinée à ses semis, et la dresse sur un plan suffisamment incliné pour que l'eau des arrosements puisse s'écouler assez rapidement. Sur le bord le plus bas de la planche il trace une petite rigole capable d'arrêter l'eau. Toutes les fois qu'il s'aperçoit que l'altise attaque les jeunes plants, il arrose copieusement. L'eau, en s'écoulant vers les rigoles, y entraîne les insectes ; alors, avec un plantoir, il fait dans cette même rigole des trous de distance en distance ; ils sont aussitôt remplis d'eau et d'altises, et il les rebouche avec le bont du plantoir pour enterrer et asphyxier ces coléoptères."

Ce moyen ne peut être employé que sur les planches de semis, mais c'est déjà beaucoup que de sauver les jeunes plants pendant leur premier âge, et les altises détruites sont toujours autant de moins pour la reproduction.

On pourrait se dispenser de faire des trous au plantoir le long de la rigole, on donnerait à celle-ci une inclinaison suffisante vers l'une de ses extrémités où on formerait un petit puisard recouvert d'une planche.

*Procédé pour obtenir l'empreinte des feuilles de plantes.*

Trop souvent il arrive que des voyageurs, dans le but d'introduire des plantes nouvelles dans leur pays natal, font l'envoi des grains obtenues en pays étrangers où ils se trouvent ; mais ne sachant pas le dessin, ils ne peuvent donner aucune idée de la forme des fleurs et des feuilles de la plante dont ils envoient des graines.

On peut remplacer, pour les feuilles des plantes, le dessin au trait par un moyen bien simple que nous trouvons indiqué dans le 1er volume des *Annales de flore et pomone*, et dont tout le monde peut faire usage en tout temps.

Il ne s'agit que d'avoir une feuille de papier un peu fort, et de frotter d'huile une de ses faces, ce que l'on fait en y passant à plusieurs reprises le doigt trempé dans cette substance. Lorsque l'huile est imbue, on passe le côté huilé de la feuille de papier au-dessus de la flamme d'une chandelle ou d'une lampe, jusqu'à ce qu'il soit également noirci sur toute sa surface.

On prend ensuite une feuille de la plante dont on désire obtenir l'empreinte, et on la choisit avec tous ses caractères ; on en applique la face inférieure sur le côté noirci de la feuille de papier, et l'on pose par-dessus un morceau de papier soit blanc, soit écrit, mais toujours gommé. On frotte ensuite sur celui-ci avec le doigt, que l'on passe attentivement plusieurs fois sur toutes les parties de la feuille et sur son pétiole, afin que le tout s'imprègne bien de noir. Alors on enlève le papier placé sur la feuille, on pose celui-ci dans la même position sur un papier

blanc, et par-dessus un autre papier propre ; on frotte avec le doigt de la même manière que la première fois, et on obtient en un instant l'empreinte fidèle de la feuille avec toutes ses nervures bien marquées et distinctes du parenchyme ; enfin aussi parfaitement qu'aurait pu le faire un habile dessinateur.

Dans la dernière opération, il faut avoir le plus grand soin que la feuille ne varie pas dans sa position, ce qui gênerait inmanquablement ce travail. Ces deux opérations exigent au plus cinq minutes.

Il est inutile de dire que lorsque les feuilles des plantes ont enlevé le noir de fumée de toute la surface du papier, on doit le noircir de nouveau comme on l'a fait la première fois. Il faut aussi renouveler de temps à autre le papier noirci, parce qu'il finit par se dessécher ou se brûler.

**Distributions de Prix  
1889.**

**Librairie J. B. ROLLAND & FILS.**

Ayant reçu notre importation de LIVRES DE RECOMMANDATION POUR LES DISTRIBUTIONS DE PRIX ET EXAMENS, nous avons l'avantage d'offrir aux maisons d'éducation et à MM. les Commissaires d'école, une collection complète d'ouvrages en tous genres, formats variés, avec reliure ou cartonnage nouveaux et des plus élégants.

Ainsi qu'un grand choix de LIVRES DE PRIERES, CANADIENS richement cartonnés, IMAGES, CHROMOS, CHAPELETS et autres articles convenables pour récompense.

Un catalogue spécial de nos collections de livres et autres articles sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

J. B. ROLLAND & FILS,  
6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

**Terre à vendre.**

Une bonne ferme, contenant douze arpents de front sur quarante de profondeur, dont cent arpents en culture, la balance boisée en partie de bois franc. La partie en culture est bien faite et clôturée sans épargne. Maison en bois ainsi que fournil et autres dépendances ; grange, étable, etc., avec fondations en pierre ; le tout est en parfaite condition et tout neuf. Cette propriété est située dans la paroisse de STE FRANCOISE, district de Kamouraska. Bonne occasion pour établir deux familles, Conditions faciles et titres parfaits.

Le vendeur donnerait la terre à ferme à un prix fixe.

Pour informations, s'adresser, sur les lieux à B. DASTOUS, ou à P. FOURNIER, 6cr., N. P., Trois Pistoles.

N. B.—L'acheteur pourra aussi se procurer les animaux de fermes nécessaires, si besoin il y a, ainsi que ménage, etc.

CANADA } COUR DE CIRCUIT  
PROVINCE DE QUEBEC }  
District de Kamouraska. } pour le District de Kamouraska.

No. 9529.

Le seize mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Présent : L'Hon. M. le Juge Ernest Cimon.

Gonzague Rioux, Marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles  
Demandeur,

vs.

Julien Rioux, ci-devant cultivateur, de la dite paroisse de Trois-Pistoles, et actuellement de lieux inconnus.

Défendeur.

et

Théophile Bélanger, cultivateur, de la dite paroisse de Trois-Pistoles,

Tiers Saisie.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

P. LANGLAIS,

Greffier de la dite Cour.

31 mai 1889.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE.  
District de Kamouraska }

Le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.  
No. 1207

Présent :

L'Honorable M. le Juge Ernest Cimon.

Thomas Philippe Pelletier, marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles, dans le District de Kamouraska.

Demandeur,

vs.

Octave Lizotte, ci-devant cultivateur, de la paroisse de St Jean de Dien, dans le dit District et actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Par ordre,  
PELLETIER & PERREAULT.

P. C. S.

31 mai 1889.

### COUR SUPERIEURE.

District de Kamouraska.

No. 1204  
Joseph Rioux, marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles.  
Demandeur,

vs.

Alfred Rioux, ouvrier, du même lieu,

Défendeur.

Le 27 mai 1889.

Présent : L'Hor. E. Cimon, J. C. S.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Par ordre,  
PELLETIER & PERREAULT.

P. C. S.

31 mai 1889.

## HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL.  
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

### CHEVAUX FRANÇAIS

TROISIÈME IMPORTATION

**Normands, Percherons, Bretons.**

*Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.*

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie.  
R. AUZIAS TURENNE, Gérant.

18 Avril 1889.—24.

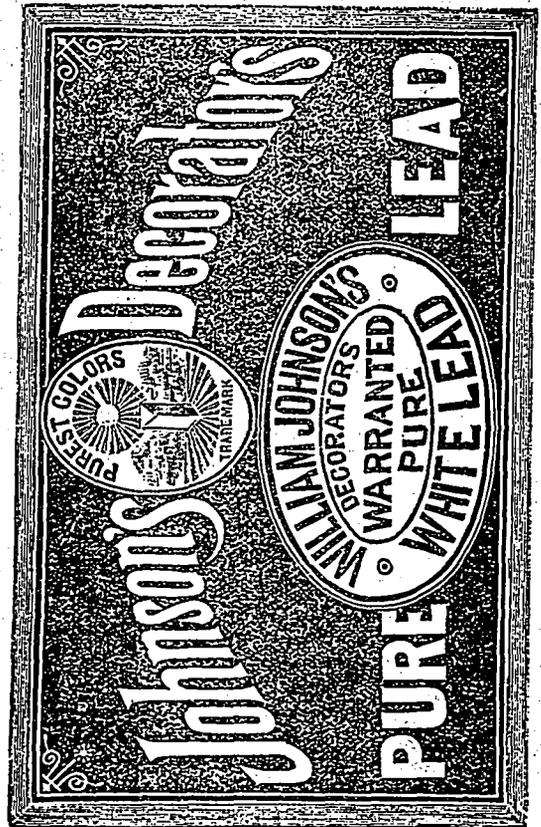
**J. ELZEAR POULIOT, Avocat,**

Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.

**Bureau : Maison Frenette, rue de la Cour,**

Fraserville, P. Q., Canada.

19 juillet 1888.—6 m.



Assurez-vous que les peintures que vous achetez portent la marque ci-haut, si non vous n'en serez nullement satisfait. Si votre fournisseur ne les a pas insistez pour qu'il se les procure.

The WILLIAM JOHNSON Co. MONTREAL ne manufacture que des peintures pures.

6 juin 1889.

### A VENDRE.

A LA

Ferme-modèle du Collège de Ste-Anne

A vendre à la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne, à des prix réduits, des veaux Ayrshire pur sang et des cochons Berk-hire.

Ecole d'agriculture de Ste-Anne.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'été--1889.

Le et après lundi, 10 juin 1889, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.10
Pour Lévis.....	10.25
Pour la Rivière-du-Loup, Campbellton et Duilhouisie, etc.	10.95
Pour Lévis.....	17.13
Pour Halifax et St-John.....	16.48
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.14

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef  
Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. Bk., juin 1889.